

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2020 à 18h00

Date de convocation : 10 juillet 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 45

Ayant donné procuration : 7

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DIX-SEPT du mois de JUILLET, à 18h00, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Annéville : M. MUNIER, Mme COGLIANDRO FRACCARO, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI, Mme WEIDER, M. ROETTGER, et M. COQUIN

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO (jusqu'à l'élection du 6^e vice-président du point 5), M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER, M. VILLA et Mme WAGNER

Roncourt : M. POSTERA

Rosselange : M. MATELIC, Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

Mme CALCARI-JEAN à M. MUNIER

M. BOLTZ à Mme THOMAS

Mme GREFF à M. MULLER

M. RACHIELE à Mme VANNI

Mme BENCI à M. RISSER

M. SCHONS à M. MATELIC

M. CAYRE à Mme LAMARQUE

M. ROVIERO à Mme CISAMOLO à partir de l'élection du 7^e vice-président du point 5

Absents : Mme LEMASSON

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération 2020-38 – Installation du Conseil de Communauté

Monsieur MEOCCI, 2^{ème} Doyen d'âge de l'assemblée, en l'absence de Monsieur CAYRE, Doyen d'âge, proclame le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, installé.

Délibération 2020-39 – Secrétaire de Séance

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Madame SAVINO et Monsieur COQUIN secrétaires de séance.

Délibération 2020-40 – Election du Président

Monsieur Lionel FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Délibération 2020-41- Nombre de Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du président, et après en avoir délibéré, par 51 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- DÉCIDE de créer onze (11) postes de Vice-Présidents.

Délibération 2020-42- Election des Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du président, et après en avoir délibéré, à la majorité absolue, PROCLAME :

- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Éric MUNIER
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Yves MULLER
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Vincent MATELIC
- 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Franck ROVIERO
- 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Stéphane BOLTZ
- 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Luc CORRADI
- 7^{ème} Vice-Présidente : Madame Sylvie LAMARQUE
- 8^{ème} Vice-Présidente : Madame Sophie VANNI
- 9^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Luc FAVIER
- 10^{ème} Vice-Président : Monsieur René HEISER
- 11^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian SCHWEIZER

Délibération 2020-43-Charte de l'élu local

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la transmission de la charte de l'élu local et des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.

Délibération 2020-44- Indemnités de fonction

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 51 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- FIXE, à compter du 17 juillet 2020, comme suit, le montant des indemnités de fonction :
 - Président : 82,49 % du traitement indiciaire correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - Vice-présidents : 24,75 % du traitement indiciaire mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- et PRÉCISE que le montant de ces indemnités suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

Délibération 2020-45-Création de Commissions

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la création des commissions sus mentionnées.

POINT 9 - Communication des décisions du Président

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

Fait à Rombas, le 30 juillet 2020
Le Président,



Lionel FOURNIER

